

## Communiqué

### **Rapport Racine : pour le Snac, ni enthousiasme excessif, ni critique systématique.**

Suite à la publication du rapport Racine, le Syndicat national des auteurs et des compositeurs poursuit l'examen, l'analyse et la discussion des différentes recommandations au sein de ses instances.

Le rapport Racine *L'Auteur et l'acte de création* devait être transversal à tous les métiers d'auteurs, le Snac regrette que ce document soit finalement très axé sur les constats concernant les auteurs du livre, les scénaristes audiovisuels et les artistes plasticiens.

C'est probablement pour cela que les 23 recommandations formulées dans le rapport Racine ne concernent pas, ou très peu, certains métiers d'auteurs (auteurs et compositeurs de musique, auteurs de doublage et de sous-titrage, auteurs dramatiques, chorégraphiques et de scénographies, réalisateurs de films, etc.). L'ignorance des usages concernant ces métiers imposera des discussions préalables qui n'ont pas eu lieu pour le moment, afin d'évaluer les conséquences ou les effets de certaines des recommandations du rapport Racine.

Le Snac sera amené et prêt à communiquer sur le fond des questions (pas sur un survol ou une impression d'ensemble du rapport) lorsque sera connue la position du ministre de la Culture sur les recommandations qu'il entend reprendre à son compte et sur les modalités de leur mise en œuvre.

Le rapport Racine a fait naître de grands espoirs. Ceux-ci ne pourront être pleinement satisfaits qu'en prenant la mesure des enjeux pour tous les auteurs.

Nous ne doutons pas que les services du ministère de la Culture auront à cœur de faire toutes les évaluations nécessaires en concertation avec toutes les organisations représentatives des auteurs.

12 février 2020